

Belgique — België
P.P.
Bureau de dépôt
1099 - Bruxelles X
6/934

P701314

Périodique trimestriel du CESEP ASBL
Juin | juillet | août 2013
n° 94

SECOUEZ-VOUS LES IDÉES



La participation : quelle place pour les participants ?

Entretien avec Julien CHARLES. Par Chantal DRICOT p.5

L'intimité dévoilée (suite) Par Claire FREDERIC p.9

Quand Google n'a pas la mémoire assez courte

Par Jean-Luc MANISE p.12

Qui non progreditur, regreditur

Parcours de Philippe ALLARD. Par Florence DARVILLE p.31

Agenda des formations p.35

Articulations n°53

Education permanente et démocratie urbaine

La ville, objet complexe dans lequel se cristallisent beaucoup d'enjeux sociétaux. Maud Verjus aborde cette question sous l'angle de la démocratie urbaine et plus spécifiquement des rapports de force qui se jouent dans l'aménagement du territoire urbain. A l'heure de la métropolisation, de la création du Plan de développement international et des « rating », quelle est la place laissée aux habitants dans la construction de Bruxelles ? Pourquoi et comment l'Education permanente doit-elle intervenir dans les questions sur la ville ? Par Maud VERJUS

Recevoir notre périodique

Vous recevez gratuitement notre périodique.

Par ailleurs, il est téléchargeable librement sur notre site : www.cesep.be.

Recevoir notre newsletter

Vous pouvez être tenu informé par notre newsletter des dates de nos formations, journées d'études et stages d'été.

Vos coordonnées

Sachez que vos coordonnées figurent dans le fichier des correspondants du CESEP. La loi sur la protection de la vie privée vous permet de consulter ou de rectifier les données vous concernant dans le fichier ou de ne plus y figurer.

Enfin, si vous vous apprêtez à **changer d'adresse** ou si vos coordonnées ne sont pas correctes sur l'étiquette, merci de nous renvoyer un mail à l'attention de Myriam CLAESSENS myriam.claessens@cesep.be reprenant : n° d'étiquette C/ ou O/

Nous contacter

Centre Socialiste d'Éducation Permanente ASBL

Rue de Charleroi, 47 à 1400 Nivelles

Tél : 067/219 468 – 067/ 890 866

Fax 067/ 210 097

infos@cesep.be

www.cesep.be

Coordination : Claire FREDERIC

Comité de rédaction : Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Morfula TENECETZIS

Comité d'écriture : Florence DARVILLE, Christine DELHEZ, Chantal DRICOT, Claire FREDERIC, Jean-Luc MANISE, Serge NOËL, Maud VERJUS

Extérieur : Daniel ADAM

Conception graphique et mise en page : Anouk GRANDJEAN

Impression : Imp. Delferrière NIVELLES - Tiré à 10.000 exemplaires

Editeur responsable : Serge NOEL rue de Charleroi, 47 - 1400 NIVELLES

Ont collaboré à ce numéro : Nicole BALLAS, Ivan TADIC, Nathalie VANDENBERK, Bénédicte VANDENHAUTE

Illustrations : Dessins réalisés en atelier (CLA) avec :

Anne-Juliette-Ariane-Sabrina-Pascal-Valérie-Joël-Maeva-Nathan-Alaa-Bogdan-Samuel-Melvin-Laora-Samy-Camélia-Lucie-Sébastien-Thomas-Adèle-Victor-Naomie-Mara-Mathias-Manal-Jessica-Philippe-Daliel-Serena-Madeleine-Ariane-Iason-Luca-Andréa-Lucien-Joudi-Saphy-Sarah-Florian-Sanders-Andrew-Alexandre-Loïc-Eléna-Marc-Boutayna-Nemo-Mathieu-Geneviève-Youssra-Andrew-Nikita-Alexander-Simon-Sabrina-Rayan-Milla-Anthony-Yasmine-Shelly-Dorian-Gwenaëlle-Adam-Félix-Bahia-Afan-Noa-Milo-Dina-Honoré-Léa-Victoria-Sarah-Yasmina-Iman-Océane-Théa-Valérie-Houleyamatou Hella-Moulay-Louise-Alexandre-Vahiné-Brice-Mallory-Julie-Maxime-Alice-Nik-Laura Katia-Kamil-Tolga-Manuella Seymour-Amir-Saraï-Noa-Sophia-Arwen-Jade-Pascal-Nell-Enya-Anisey-Maï-Anton-Mélina-Souel-Jalil-Eesha-Lia-Hakim-Antonine-Assiatou-Artem-Azim-Abdel-Ouafa-Tahira-Siham-Roseline-Danièle-Alvina-Esperance-Fatima-Ouria-Hélène-Julie-Alain-Patrick-Marina-Jacqueline-Martine-Lucienne-Yvette-les enfants et parents de l'atelier "cartes et histoires croisées" ;



Centre Socialiste d'Éducation Permanente

ASBL

RPM Nivelles 0418.309.134.

rue de Charleroi 47, 1400 Nivelles

tél. : 067/219 468 - 067/890 866 - Fax : 067/210 097

Courriel : infos@cesep.be - www.cesep.be



Notre intention

Prendre la plume pour produire des paroles et des idées autres

« Secouez-vous les idées » est un trimestriel associatif appartenant à la presse alternative.

Nous laissons place à des points de vue contradictoires parfois décalés d'acteurs et d'observateurs impliqués de près dans des questions d'actualité. Ils se distinguent par une analyse aiguisée et leur talent de polémistes et opèrent, espérons-le des ruptures avec le discours ambiant.

Par ailleurs des artistes professionnels ou amateurs, des étudiants d'académies, des participants d'ateliers créatifs emmènent le lecteur vers d'autres réflexions, posant un regard de biais sur le propos, faisant un clin d'œil à une idée inattendue, replaçant au cœur des images comme des textes la question de l'Homme en société.

Ces voix discordantes nous invitent à forger nos propres convictions et à nous mêler de ces questions qui nous concernent tous. Votre avis nous intéresse : secouezvouslesidees@cese.be

Claire Frédéric

Coordination du « Secouez-vous les idées »

Notre partenaire

Cette démarche s'est construite avec **CLA** (la collection des livres d'artistes). CLA fait partie du réseau des bibliothèques et ludothèques de Watermael-Boitsfort à Bruxelles. Plus de 1200 objets à emprunter, livres d'artistes, livres outils, maquettes pédagogiques mais aussi des ateliers, des formations, des expositions. Autant de pistes et de chemins de traverse qu'ils développent pour accéder au livre, à la lecture, à l'expression.

Site Internet : <http://www.biblioludowb.be>



Nos invités

Les dessins ont été réalisés par des enfants de 1e, 2e et 3e primaire.

Ils sont issus des ateliers menés entre janvier et mars par Anne Mortiaux et Gaëlle Clark, dans le cadre du projet "langue française en fête".

Les ateliers se sont déroulés à l'invitation de CLA-Collection de Livres d'Artistes du réseau des biblio&ludothèques de Watermael-Boitsfort, en collaboration avec le Centre Culturel de La Vénerie, les Maisons de Quartier des Cités Jardins et Dries, les écoles Le Karrenberg et Sainte-Thérèse.

Une présentation plus complète est à lire dans le dossier (p. 27)

Ouvrez les yeux !

par **Serge NOEL**

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis :

secouezvouslesidees@cese.be

Ouvrez les yeux ! Voyez ce qui vous entoure.

Il ne faut pas longtemps pour découvrir que le monde ne tourne pas rond.

Qu'on crève de faim ici, qu'on s'empiffre là ; qu'il ne fait pas bon avoir la peau trop foncée.

Qu'on peut devenir chômeur en sortant de l'école.

Nous sommes dans un monde en crise, une crise importante, une crise qui dure.

Cette crise, c'est d'abord le fait que des hommes et des femmes de plus en plus nombreux n'acceptent plus la société dans laquelle ils vivent.

Ils refusent l'ordre qu'on veut leur imposer.

Ils n'acceptent plus les privilèges d'une minorité.

Ils rejettent les hiérarchies et les autorités qui renforcent ces privilèges et maintiennent cet ordre.

Ils dénoncent les institutions qui traduisent cet ordre dans la société.

Mais ces groupes exploités, dominés, prennent aujourd'hui conscience de leur force. Ils commencent à se battre pour plus de justice, pour plus de liberté.

Par leur révolte et dans leurs luttes, ils dessinent l'espoir d'une autre façon de vivre. Ils préparent un changement de société. Nous sommes de ceux-là !

Changer le monde, changer la société, améliorer la qualité de vie,

C'est d'abord s'attacher à résoudre les problèmes de notre région, de notre Brabant Wallon particulièrement malade,

Où le droit élémentaire, c.-à-d. le droit au travail n'est plus assuré.

Notre combat c'est d'abord de faire assurer ce droit au travail, c'est-à-dire la possibilité pour chacun de gagner sa vie conformément à ses goûts et ses aptitudes.

Une politique de plein emploi est donc un des fondements du sauvetage de notre région.

Changer la vie, améliorer la qualité de vie dans notre région, c'est aussi rechercher un autre type d'autorité.

C'est remettre en cause la puissance de l'argent comme base de pouvoir.

C'est s'attaquer à toute hiérarchie qui est ainsi instituée dans la vie sociale à partir d'une sévère sélection pour dégager des « élites » (à l'école, à l'armée, à l'usine, ...).

C'est donner à l'autorité d'autres fondements : celui de la compétence, celui du pouvoir reconnu parce que discuté, délégué et contrôlé. C'est donc abolir la monarchie dans l'entreprise. C'est élargir en permanence les droits des travailleurs. C'est permettre à la collectivité par la formation permanente d'éviter que les décisions soient prises par un petit groupe d'hommes au nom du capital qu'ils administrent et orientent.

Il faut rendre à la collectivité le contrôle de la fabrication de certains produits nécessaires à la nation sans nuire à la qualité du milieu de vie naturel.

Une région a un visage propre. Il faut le respecter, le préserver ! On ne plus accepter ces épais brouillards noirs empestant nos villages, irritant nos yeux et rongant nos façades.

Ces rivières aux eaux troubles charriant des poissons morts, ces épandages sauvages, tout cela n'évoque-t-il pas un mal qui ronge la nature, qui empoisonne notre environnement ?

Il nous faut redécouvrir le prix de la santé.

Etre en bonne santé, c'est bien différent de ne pas être malade. C'est d'abord être suffisamment actif et dynamique pour surmonter les déséquilibres et les tensions liés à la nature humaine comme à la vie sociale.

Mener une politique de santé, c'est informer, éduquer, prévenir, guérir, rendre la vie.

C'est donc agir sur les conditions de travail, sur le niveau et le cadre de vie, sur la nature des produits fabriqués.

Changer la vie, notre vie, c'est faire sauter les cloisons qui isolent les différentes catégories de citoyens :

Les jeunes travailleurs ici, les étudiants là, les personnes âgées ailleurs.

C'est toute la population qui doit pouvoir bénéficier d'équipements adaptés à ses besoins et s'y rencontrer. C'est aussi et surtout donner la gestion et la responsabilité de ces équipements à l'ensemble des utilisateurs.

Changer la vie, c'est aussi respecter le caractère rural de notre région.

C'est conquérir et construire l'espace dans lequel nous voulons vivre.

C'est décider que la cité soit le résultat d'une création démocratique.

C'est faire que cette cité soit un centre où les rencontres et le plaisir de se rencontrer donnent un véritable sens à la vie sociale.

Changer la vie, c'est mettre en place et gérer des institutions nouvelles où la responsabilité individuelle et collective remplacera la hiérarchie autoritaire.

C'est mettre en cause une société capitaliste et productiviste qui fait peu de cas des handicapés, des inadaptés, des marginaux qu'elle maintient dans un statut d'assistés perpétuels.

Changer la vie, c'est donc réserver une place plus importante aux opprimés, aux plus défavorisés, c'est-à-dire aux

femmes aux jeunes, aux vieux, aux immigrés.

Le sens de notre combat, c'est avant tout la conquête de toutes les données qui permettent de maîtriser et donc d'améliorer notre situation individuelle et collective.

Jeter les bases d'un autre système d'information, plus proche des citoyens, contrôlé par eux, utiles pour eux et pour la qualité des relations sociales : c'est que le CESEP propose.

Une pédagogie de l'action, une formation collective utilisant toutes les ressources de la technique moderne, une réflexion féconde débouchant sur une action transformatrice, voilà l'ambition, voilà la détermination, voilà l'objectif du CESEP.

C'est à nous, ensemble, d'entreprendre le sauvetage de notre région ;

C'est à nous qu'il appartient de donner un nouveau visage à ce Brabant Wallon qui nous est si cher ;

C'est à nous qu'il appartient d'y construire une véritable société du bonheur.¹

Ces textes datent de 1976 !

Rédigés collectivement par les fondateurs du CESEP, réunis autour de Valmy Féaux, à l'époque conseiller communal de l'opposition à Ottignies et chargé de cours à l'ULB.

37 ans plus tard, il n'y a rien à retirer !

Serge NOËL, Directeur du CESEP

1. Texte du montage diapos du projet CESEP

LA PARTICIPATION : QUELLE PLACE POUR LES PARTICI- PANTS ?

Julien CHARLES

Sur base d'un entretien réalisé par Chantal Dricot le 29 mars 2013

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Nous avons rencontré Julien Charles. Il est chercheur au FNRS¹. Il y a un an, il soutenait à l'UCL² et à l'EHESS³ une thèse en sociologie intitulée « Une participation éprouvante. Enquêtes sur l'autogestion, le management participatif, la participation citoyenne et l'empowerment ».

La présentation de cette recherche nous semble pertinente dans la mesure où la démarche participative fait l'objet d'une grande diversité de pratiques. Ce travail éclaire les conditions particulières dans lesquelles elles sont menées, permettant de déconstruire le mythe de la participation facile. Sur notre site se trouve une synthèse de cette étude. Le texte ci-dessous, relatif à l'entretien réalisé avec Julien Charles, vous en donne un aperçu. Par ailleurs, en juillet 2013, nous complétons la réflexion en proposant à tous les porteurs de dispositifs participatifs une formation permettant de comprendre les conditions concrètes dans lesquelles les processus participatifs se déploient. (voir page 35)

Le dispositif participatif est mis au service d'un objectif, d'une conviction ou d'une envie, qu'il s'agit de réaliser. Il faut donc considérer que la participation n'est pas seulement une discussion mais qu'elle vise à faire advenir certaines choses, à avoir un effet sur le monde.

LES CAS SUR LESQUELS S'EST APPUYÉE L'ÉTUDE

Julien Charles : «Concrètement, l'étude s'est appuyée sur des lieux volontairement fort différents les uns des autres. Cela relevait d'une stratégie de recherche qui me permettait d'éclairer des aspects que je n'aurais pas pu voir sans cela. Il y avait aussi un petit côté provoquant à étudier des réalités aussi éloignées que Caterpillar, une entreprise capitaliste qui

s'engage sur la voie du management participatif ; une Maison médicale ancrée sur un territoire local et qui se réclame de l'autogestion ; et la *Bicycle Kitchen*, située à Los Angeles, qui met en place un dispositif d'empowerment dans un atelier où les clients sont invités à réparer eux-mêmes leur propre vélo. Dans chacune de ces organisations, la participation est évidemment mise en œuvre de manières très contrastées et prend des formes tout à fait différentes. Mais au final des éléments communs se dégagent de l'observation et permettent de faire avancer la réflexion.»

UNE DÉFINITION OUVERTE

«En fait, pour aborder la participation dans mon travail, je n'ai pas voulu la définir moi-même. J'ai préféré m'intéresser à des situations, des lieux, des moments, des regroupements de personnes qui mobilisent eux-mêmes le mot de participation pour qualifier la façon dont ils organisent leurs relations. Après, il y a bien sûr un moment où il faut poser les choses. Je me suis donc appuyé sur une définition la plus large possible : celle qui envisage la participation comme le fait de solliciter l'expression des personnes. Je voulais surtout éviter d'arriver sur le terrain avec une définition de « La Bonne Participation ». Elle m'aurait uniquement permis d'évaluer dans quelle mesure les participants et les organisations parviennent à se hisser à sa hauteur. Mon projet était plutôt d'observer ce qui se passe dans ces lieux, ce qu'y font les participants ».

UNE DIMENSION ÉPROUVANTE

«De façon systématique, la participation sous-entend une implication personnelle pour les gens dont on sollicite l'expression. Rapidement, les organisateurs définissent ce qui leur semble convenable de faire dans la participation. Il y a alors une tension : on attend que les personnes s'expriment

et, simultanément, qu'elles répondent au cadre imposé de la « Bonne Participation » et de l'objectif au service duquel elle est mise en place. Dans les faits, quand la personne participe, cela aboutit à ce que l'on soit rarement satisfait de ce qu'elle dit. C'est difficile de comprendre cela quand on a décrété ce qu'était la seule et unique « Bonne Participation ». La participation amène inévitablement des choses beaucoup plus banales que dans l'idéal, des choses qui déçoivent souvent les organisateurs et les sociologues. Ils considèrent que la personne n'a pas une opinion suffisamment générale, que ce qu'elle dit ne permet pas de contribuer à l'objectif préalablement fixé, etc. En fait, on appelle la personne et on lui demande aussitôt de se conformer. C'est là qu'il y a une dimension éprouvante pour le participant. Ce que la personne veut communiquer doit être tout de suite transformé pour être entendu et reconnu. Sans cela, ce qu'elle dit ne sera pas retenu. C'est ce qui se passe la plupart du temps... La conclusion, fort rapide, à laquelle on aboutit alors généralement est que les gens ne sont pas capables de participer convenablement. Mais c'est une erreur : les capacités et incapacités des participants ne sont pas – ou pas seulement – inscrites dans leur tête ; elles tiennent aussi, essentiellement, à leur environnement. Le problème de l'accueil réservé aux différentes expressions du participant se situe alors dans la compétence du dispositif (et des personnes qui le mettent en place) à accepter que les participants viennent avec ce qu'ils sont à un moment donné, avec ce qui leur tient à cœur, avec ce pour quoi ils participent.»

DES CONDITIONS DE FORMAT ET DES CONDITIONS DE RÉALISATION

«Aborder les conditions de format, c'est une manière de prendre distance avec le vieux mythe de la participation facile. Cela signifie que les contributions personnelles, pour être reçues dans le dispositif participatif, doivent être mises en forme, transformées. Ça veut dire qu'on n'exprime pas tout et n'importe quoi dans ces endroits. On doit rendre ses contributions conformes ; c'est-à-dire qu'on doit se préparer ou préparer ce qu'on va dire. Ainsi, dans le cas de la Maison médicale portée par un idéal autogestionnaire, il fallait à une époque systématiquement présenter ses interventions sous forme d'arguments très généraux contribuant eux-même à l'idée de l'avènement, un jour, d'une société autogérée. Au contraire, chez Caterpillar, le management ne reconnaît comme participation convenable que celle qui contribue à améliorer l'efficacité de la production.

Les conditions de réalisation se donnent à voir, quant à elles, dans le fait qu'on participe toujours à quelque

chose. Le dispositif participatif est mis au service d'un objectif, d'une conviction ou d'une envie, qu'il s'agit de réaliser. Il faut donc considérer que la participation n'est pas seulement une discussion mais qu'elle vise à faire advenir certaines choses, à avoir un effet sur le monde. Cela conduit à reconnaître que ce à quoi on participe a, lui aussi, un effet contraignant sur la participation. Ce sont ces éléments concrets qu'il est important de prendre en compte parce qu'ils font apparaître des données qui ne sont pas reconnues quand on ne considère que l'aspect verbal de la participation.»

UNE MISE EN COMMUN

«Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, ce qui est observable dans tous les cas, c'est que l'on fait appel à la participation des personnes et qu'au final, on tient en respect une part considérable de ce qu'elles amènent. Aussitôt qu'on ouvre la participation, on la ferme avec ces deux conditions exigeantes dont on parlait à l'instant. Mais cette fermeture n'est pas un mal en soi, bien au contraire.

Participer, c'est une façon de mettre des choses en commun. Et le propre d'une mise en commun est d'impliquer que certains éléments soient «sacrifiés», laissés de côté. Tout ce que les personnes amènent ne peut pas faire partie du commun, sinon on ne s'en sort pas pour gérer toutes ces différences. Alors, on renonce à certains éléments pour opérer un rapprochement sur d'autres. L'idée que j'entends défendre est qu'un dispositif participatif comporte un coût – les éléments qu'il faudra laisser de côté ou transformer – et portent parfois aussi des coups – lorsque ce qui importe au participant doit être radicalement transformé, au point où parfois il considère que ça n'a plus rien à voir avec ce qu'il voulait apporter. Je fais ici le lien avec ce que j'ai déjà évoqué à propos de la dimension éprouvante de la participation, qui fait parfois violence aux participants.»

UNE TEMPORALITÉ PARTICULIÈRE

«Si on veut mettre en place un dispositif participatif et faire en sorte que ça se passe le mieux possible, il faut clarifier un certain nombre de choses. D'une part, il faut définir un idéal de la participation vers lequel on va tendre. D'autre part, je l'ai déjà évoqué, il faut savoir à quoi on entend participer, au service de quoi le dispositif se met. Mais souvent on oublie que le moment inaugural est un moment de délimitation, qu'il sert à préciser ce qu'on va faire et ce qu'on ne va pas faire. Et le dispositif mis en place rend possible, ou empêche, les avancées concrètes vers l'objectif et vers l'idéal. Il faut donc aussi prendre en compte le contexte dans lequel la participa-

tion s'inscrit. Un dispositif participatif ne tient pas dans l'air tout seul, comme par magie. Il subit des contraintes extérieures dont il faut prendre la mesure. Comme on ne vit pas dans un monde tout plat et uniforme, les personnes ont des capacités variées et il y a des disparités entre elles. Il s'agit de les prendre en compte et de travailler avec ça dans le cours de la participation. Il est essentiel pour moi de penser la participation et ses contraintes à partir des participants, de ce avec quoi ils y arrivent. Donc, oui, je pense qu'il y a une chronologie particulière à la participation. Mais cette chronologie ne sera pas forcément exprimée par une progression linéaire qui irait d'une perspective individuelle à une perspective collective. Bien sûr, il y a un chemin qu'on peut baliser, avec souvent un point de départ et un point d'arrivée. Simplement, c'est faux de croire que ça va aller tout droit. Il y aura des avancées, des reculs et, dans les meilleurs des cas, des réajustements qui prennent en compte les difficultés rencontrées.»

LE TEMPS D'ENTRER DANS L'ESPACE PUBLIC

«J'ai en tête une analogie avec les travaux d'un collègue, Marc Breviglieri, qui a porté son attention sur l'adolescence. Il la pense comme un temps particulier où l'on a envie d'investir l'espace public sans oser y aller franchement. On se regroupe alors au pied des cages d'escaliers. On sort un peu, on avance sans être bien assuré, on essaye d'assurer justement. Dans cette cage d'escaliers, on s'ouvre à la rencontre mais elle permet aussi de se retrancher dans l'espace familier si on se sent mal à l'aise. Et bien, dans les moments de participation, il faut accepter ces phases d'apprentissage, ces moments «cages d'escaliers». Ce sont souvent des moments très florissants, où les gens arrivent à dire des choses qu'ils ne diraient pas dans d'autres arènes. Il faut arrêter de regretter que des personnes se retranchent : la participation devrait justement être un lieu pour cet apprentissage. D'ailleurs, il faut bien reconnaître que les problèmes autour desquels sont organisées ces rencontres ne sont pas d'emblée perçus par tout le monde comme devant être traités dans l'espace public. Ce qu'on va y partager, avant d'être perçu et présenté comme un problème, c'est quoi ? C'est une emmerde, c'est un doute, c'est un trouble. Ce sont des choses que l'on n'arrive pas nécessairement à qualifier comme étant un problème public qui impose des exigences lourdes, fort légitimes au demeurant. C'est-à-dire formulé avec un degré suffisant de généralisation, de formalisation, de dépersonnalisation.

Maintenant, si je veux formuler une vision normative de la « Bonne Participation », je dirais que c'est une parti-

icipation qui permet de se rendre compte que certains problèmes ne sont pas personnels et qu'ils nécessitent un traitement collectif ; elle permet ensuite aux participants d'enquêter sur cette problématique commune. C'est un long travail de faire le chemin qui va du doute à sa problématisation publique, en se posant des questions sur ce qui cause ce problème pour essayer de le résoudre. Je pense que la participation est un bon moyen pour réaliser ce chemin-là. C'est d'ailleurs là qu'il y a un gros problème avec les approches classiques de la participation qui considèrent que le dispositif participatif consiste à mettre en débat un problème public. Mais bien avant que ça ne devienne un problème public, il y a tout un travail qui doit être fait et qu'on ne peut pas négliger. En plus, très personnellement, je trouve que ce sont aussi les plus beaux moments politiques de la participation qui se jouent là».



1. Fonds de la Recherche Scientifique.
2. Université Catholique de Louvain.
3. Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales.

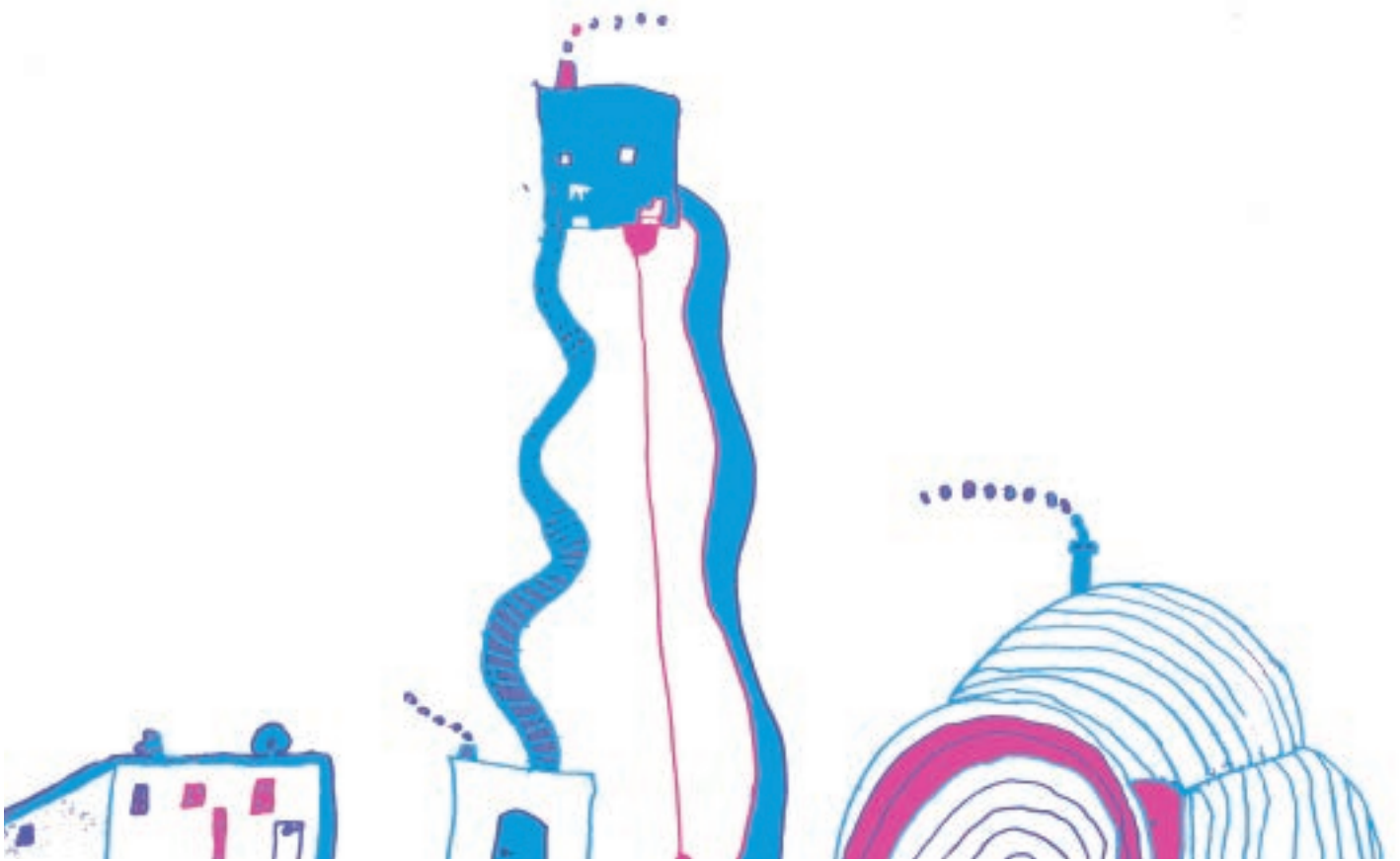


Illustration de Néo et Simon

L'INTIMITÉ DÉVOILÉE (SUITE)

Claire FREDERIC

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Que nous soyons animateurs ou formateurs approchant de près le récit de vie ou le récit professionnel, les questions se posent à un moment ou l'autre. Jusqu'où va-t-on ?

Jusqu'où laisse-t-on raconter ? Jusqu'où se dévoile-t-on comme participant ou stagiaire ? Comme formateur ? Quelle est la limite à ne pas dépasser ? Que dire ? Quand se taire ? A partir de quand pourrait-on parler de pratiques obscènes¹ ?

Autant de questions qui ont déjà traversé nos réflexions². Poursuivons donc.

LA PLACE DE L'INTIMITÉ EN FORMATION

Rappelons que dans certaines pratiques de formation, le récit professionnel est le matériau sur lequel le formateur et le groupe en formation travaillent. Les participants apportent des situations concrètes. L'échange est balisé par les formateurs. Ceux-ci proposent des repères théoriques minimum, parfois leurs propres expériences professionnelles, des exercices pratiques de réappropriation des contenus et de transfert dans les pratiques professionnelles des participants.

En utilisant ces récits, nous touchons tant à l'intimité d'un professionnel, d'une organisation, que des « publics ».

PEUT-ON PARLER D'INTIMITÉ ?

Est-ce le terme exact ?

La première représentation que nous pouvons avoir de l'intime est celle qui renvoie à ce qui est uniquement privé, personnel. Est-il judicieux de parler d'intimité lorsqu'on parle de la sphère professionnelle ? Il semble que oui, dès le moment où l'intime renvoie à ce qui est contenu au plus profond de nous, des convictions, des sentiments, des secrets.

Sommes-nous à l'abri comme participants ? Comme formateurs ? Tout en garantissant l'étanchéité de la frontière sphère privée/sphère professionnelle, nous ne sommes pas à l'abri de la confiance. Celle d'ordre privé ou familial. Par ailleurs, le cadre de formation fondé entre autres sur le principe de discrétion permet de dire ces doutes et ces ignorances, ces maladresses et ces erreurs, ces petites et ces grandes peurs, qu'on ne partage pas

nécessairement avec les collègues ou les supérieurs hiérarchiques, par timidité, par fierté, par prudence. Ce sont aussi ces périodes de crise par lesquelles toute organisation passe un jour ou l'autre et qu'on tait par précaution mais qui, dans une formation trouvent leur place.

En effet, « le cercle s'ouvre à ce qui prend place entre un être et moi, quand le besoin de confiance est apaisé, quand la relation est investie, quand il y a lien. Un lien qui se tisse, fil à fil. Ou qui advient et qui, soudain, est. Un lien qui touche à quelque chose d'intérieur » nous dit Réjane Peigny faisant référence au récit de vie travaillé dans les ateliers d'écriture. Elle va jusqu'à parler d'intimité partagée³ voire d'intimités collectives. (...) « Dans un groupe, quand respect, confiance et bienveillance permettent l'écoute, celle qui ouvre et invite à partager réellement une expérience ; les distances entre les individus raccourcissent et une identité collective apparaît, qui rend possibles des échanges d'une grande intensité ».⁴

Intimités partagées. Identités collectives. L'identité collective est une des dimensions qui fait qu'un métier existe, nous dit Guy Le Boterf⁵. Nous pouvons difficilement en faire l'économie si le cœur de la formation est le métier.

L'INCONTOURNABLE PRINCIPE DE DISCRÉTION

"Confier ou se confier, c'est livrer, livrer à l'autre, inconnu au départ, une partie de soi, parfois une partie très intime de soi ; c'est mettre cette partie à la merci de l'autre, c'est peut-être aussi et déjà mettre l'autre dans une position de pouvoir. Celui à qui on s'est confié maintenant sait, que va-t-il en faire ?" nous disait Jean-François Servais⁶. Que va faire le formateur ? Que vont faire les autres participants ?

Le devoir de confidentialité préserve la relation de formation. Cette relation est un outil précieux qui se construit à petits pas, se jauger, se connaître, se faire confiance.

Ce devoir de confidentialité se traduit d'une part par le secret professionnel. Nous n'en parlerons pas ici. En effet, le secret professionnel renvoie à une pratique sociale codée

10 BANDERILLES

par la loi et par les codes de déontologie de différents métiers.

Nous envisagerons une autre déclinaison possible, l'existence de discrétion.

Ce principe de discrétion est un principe à envisager dans les relations entre les différents acteurs de la formation, le formateur, le groupe en formation, l'opérateur de formation, le commanditaire. Chacun s'engage à respecter la plus stricte confidentialité par rapport aux informations qu'il pourrait recueillir de la part des participants. C'est pourquoi, bien souvent à l'ouverture d'une formation, au côté du principe de discrétion, nous rappelons aussi la liberté, le choix et le risque de se confier. Le/la participant(e) s'en remet aux soins du professionnel et d'un groupe en formation en se fiant au double sens du mot discrétion, s'en remettre à la sagesse, à la compétence mais aussi à cette qualité, cette vertu qui consiste à savoir garder les secrets d'autrui. Une communication des informations est limitée à l'intérêt, la volonté et à l'autorisation des participants.

Si ce principe de discrétion est incontournable et fait partie du cadre de travail posé dès les premiers jours de formation, l'étanchéité de ce cadre n'est cependant pas garanti.

Pour deux raisons au moins.

L'IRRÉPRESSIBLE BESOIN DE PARLER DES HISTOIRES DES AUTRES

Personne n'est à l'abri du « papoti papota » à la pause-café ou du « détour d'un couloir » où sans nécessairement être malveillant, on, le formateur ou le stagiaire, donne les dernières nouvelles d'un tel ou de telle organisation, de « l'entre-deux portes » où on s'échange une information en présence de collègues qui ne sont pas nécessairement concernés, de la superposition des mandats qui fait qu'on peut être participant à une formation et administrateur dans une organisation, ...

Pourquoi ne peut-on pas réprimer, contenir, refréner ce besoin de parler des histoires des autres quand ils ne sont pas là ?

LE DEVOIR DE CONFRATERNITÉ ET DE SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE

Par ailleurs, ce principe de discrétion peut parfois placer le professionnel au cœur d'un dilemme. En effet, le formateur est tenu d'adopter un comportement loyal envers ses collègues basé bien souvent sur la collaboration, la solidarité et l'entre-aide professionnelle. Que faire ? Que dire ? A qui le dire ?

Pour tenter d'avancer dans cette réflexion, je m'appuierai résolument sur le code des assistants sociaux⁷.

Ainsi, au même titre que les assistants sociaux, on pourrait envisager que le travail en équipe ne délie nullement le formateur de ce devoir de discrétion.

Il serait tenu de communiquer et d'échanger les informations strictement utiles à la poursuite de l'objectif commun de formation et dans l'intérêt du participant. Pour ce faire, il devrait solliciter l'indispensable devoir de discrétion de la part de l'équipe, en informer les intéressés qui devront en comprendre le motif et donner l'autorisation. Il s'agirait de passer de la « table pause-café » à la « table de travail ».

ET SI CE N'ÉTAIT QU'UNE QUESTION DE PUDEUR ?

Et si au-delà des règles existantes ou non, respectées ou non, se cachait derrière cet embarras d'entendre parler des histoires des autres, un manque de discrétion très certainement puisque le principe a été contourné ; de réserve, sans doute ; de pudeur, peut-être.

Par la question de l'impudeur nous dit Réjane Peigny⁸. « Celle-ci semble naître toujours du regard de l'autre, celui qui estime avoir accès à un secret, à une part qui n'aurait, selon lui, pas dû être mise à jour. Nos limites sont personnelles, varient avec le temps et le contexte, et il me paraît tout à fait logique qu'en tant que récepteur, que lecteur, on puisse être étonné, voire choqué, de ce qu'un autre révèle ».

Le/la participant(e) s'en remet aux soins du professionnel et d'un groupe en formation en se fiant au double sens du mot discrétion, s'en remettre à la sagesse, à la compétence mais aussi à cette qualité, cette vertu qui consiste à savoir garder les secrets d'autrui.

1. L'obscène – Guillermo Kozlowski – Articulations n°35 in Secouez-vous les idées n°76 – décembre 2008-janvier - février 2009

2. L'éthique du formateur, la déontologie de la formation : l'intimité mise au secret – Claire Frédéric – Secouez-vous les idées n°74 – mai-juin-juillet-août 2008

Le sexe n'est pas qu'une affaire de cul : c'est aussi une question d'humanité – Jean-Luc Manise – Secouez-vous les idées n°89 – mars-avril-mai 2012

3. Écritures de l'intime : le récit de soi face au regard de l'autre – sous la direction de Annemarie Trekker et Réjane Peigny – Éditions Traces de vie – 2011 - p34

4. Ibid - p35

5. Selon G.Le Boterf (en 2000) le métier se définit traditionnellement par 4 grandes caractéristiques :

- un corpus de savoirs et de savoir-faire essentiellement technique
- un ensemble de règles morales spécifiques à la communauté d'appartenance
- une identité permettant de se définir socialement : je suis animateur socioculturel
- une perspective d'approfondir ses savoirs et ses savoir-faire par l'expérience accumulée

6. L'éthique du formateur, la déontologie de la formation : l'intimité mise au secret – Claire Frédéric – Secouez-vous les idées n°74 – mai-juin-juillet-août 2008

7.http://www.comitedevigilance.be/sites/www.comitedevigilance.be/IMG/pdf/code_bolge_AS.pdf

8. p54



Illustration des enfants de la classe de madame Ariane

QUAND GOOGLE N'A PAS LA MÉMOIRE ASSEZ COURTE

Jean-Luc MANISE

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Vous écoutez un clip sur YouTube : paf, c'est mémorisé. Un courrier Gmail : et hop, dans le sac à données. Un petit Google Map pour la route : votre itinéraire est tout tracé. Une petite recherche ? Et hop, dans la besace. En cliquant sur les résultats sélectionnés et hiérarchisés par Google, votre navigation sera sans doute « accompagnée » par les moniteurs de l'une des plus importantes régies de publicité en ligne du monde, DoubleClick, filiale de Google depuis 2007.

Google dans les bibliothèques, Google sur la route, Google sur les mobiles, Google omniprésent, en quête permanente de ce qui fait sa fortune (bénéfice net de 2,56 milliards d'euros pour le premier trimestre de cette année) : les données des internautes, que la société négocie sur le très juteux marché du micro-ciblage et des bannières publicitaires. Fort logiquement donc, Google travaille sans relâche à rendre plus cohérent, plus pertinent, plus détaillé son eldorado

numérique : le profil des utilisateurs de ses services. D'où l'annonce en mars de l'année passée d'une rationalisation et d'une globalisation des données issues de ceux-ci. En gros, le nombre de règles de confidentialité du géant de la recherche en ligne est passé de soixante-trois à une seule ! Cela a provoqué l'émoi du Groupe 29, chargé en Europe de veiller à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée. Le G29 a confié à la CNIL, l'équivalent français de notre Commission de la protection de la vie privée, le soin d'enquêter sur les (arrières) pensées de Google.

A LA TRACE

On ne résiste pas à vous faire part des principales conclusions de ladite enquête. Première mise au point, évidente mais somme toute importante : Google doit respecter les règles en vigueur dans la vieille Europe puisque « Les services de Google sont mis à la disposition physique dans l'Union européenne

et les critères de la Directive européenne pour la détermination du droit applicable sont remplis. La législation européenne sur la protection de données s'applique donc aux traitements de données personnelles de Google. » Bon, voilà, on est déjà un peu rassuré. Le G29 identifie trois profils de « clients ». Les utilisateurs enregistrés (sans jeu de mots) qui se font effeuiller sur les Gmail, Google Play et autres Google + tout d'abord. Les « anonymes » ensuite, qui se lâchent sur le célèbre moteur de recherche de la firme de Mountain, se distraient sur YouTube (dis moi ce que tu regardes, je saurai qui tu es), Google Earth (vos destinations nous intéressent). Last but no least, il y a les crédules qui se croient à l'abri en surfant et qui finissent inévitablement par figurer au tableau de chasse des statistiques de DoubleClick.

INCOMPLET ET APPROXIMATIF

Que reproche le G29 à Google ? Bassement, il subodore que l'une des icônes les plus rentables du Web 2.0 travaille à collecter un maximum d'informations sur les us et coutumes des internautes, à les consolider pour les exploiter au mieux sur le marché de la pub en ligne. Somme toute, elle récolterait beaucoup plus d'informations que nécessaire pour faire fonctionner ses applications. « Google fournit des informations incomplètes ou approximatives sur les finalités et les catégories

des données collectées. Les règles de confidentialité mêlent des engagements particulièrement larges et des exemples qui limitent la portée de ces engagements et faussent la perception des utilisateurs quant à la portée exacte des pratiques de Google ». Bien sûr, l'internaute curieux et tenace va pouvoir surfer sur les blogs et centres d'aide de Google mais ces informations s'avèrent « incohérentes d'une source ou d'une langue à l'autre et peuvent être modifiées à tout moment ». D'autant, constate encore le G29, que les règles sont « parfois difficiles à comprendre ».

LA FOIRE AUX COOCKIES

Mais au fait, quels sont les outils que met en œuvre Google pour réconcilier vos données à partir des différents services que vous utilisez ? Il y a tout d'abord le compte Google associé à chaque utilisateur authentifié. Vous entrez votre adresse Gmail, et l'enregistrement commence. Tous vos messages sont scannés et indexés par des robots qui permettront de synchroniser l'apparition de publicités personnalisées. Il y a le cookie PREF associé à chaque visite sur un site enfant du domaine google.com (y compris les boutons « +1 pour les sites Web tiers). Il y a le fameux cookie DoubleClick sur les sites des sociétés et éditeurs faisant appel à la régie pour diffuser des annonces en ligne. Il y a le cookie Google Analytics et différents identifiants mobiles utilisés pour replacer des cookies sur certaines applications mobiles. Le G29 identifie 8 grands objectifs à ces consolidations de données. Répondre à la demande de l'utilisateur, par exemple pour établir le lien entre vos contacts et votre messagerie électronique. Cela peut également se faire avec la volonté de proposer des services demandés par l'utilisateur, mais où la combinaison des données s'applique sans que celui-ci n'en soit directement informé. C'est le cas lors de la personnalisation des résultats de recherche. La combinaison de données peut aussi s'effectuer à des fins de sécurité, de développement de nouveaux produits, de publicité, d'analyse de fréquentation et de recherche universitaire.

PAS DE BASE LÉGALE UNE FOIS SUR DEUX

Et le G29 de constater que pour quatre de ces huit finalités, il n'existe pas de base légale pour la combinaison

des données entre services. C'est le cas de la fourniture de services où la combinaison de données s'applique sans que l'utilisateur n'en soit directement informé tout comme c'est le cas lorsque Google agit pour des raisons publicitaires, pour procéder à des analyses de fréquentation ou pour développer de nouveaux produits : « Pour ces finalités, il n'y a pas de consentement valable de l'utilisateur, ne serait-ce que parce que l'utilisateur n'a pas de connaissance de la portée exacte de la combinaison de données. Et Google n'a pas fourni d'exemples significatifs de combinaison de données réalisées pour l'exécution d'un contrat qui auraient pu justifier une collecte et une combinaison de données aussi larges. » Pour le G29, Google doit « demander le consentement des personnes concernées par la combinaison de données à ces fins, et prévoir pour les utilisateurs des mécanismes supplémentaires de contrôle de cette combinaison. » Avec toujours une attention à ce que ces combinaisons de données entre service « respectent les principes de la proportionnalité, de limitation des finalités, de minimisation de données et de droit d'opposition. » Pour le G29, Google ne souscrit pas publiquement à ces principes et n'apporte pas de réponse précise à ces questions : « Rien ne garantit pour l'instant que seules les données nécessaires à la finalité sont combinées, l'information des personnes est insuffisante et les mécanismes actuels d'opt-out sont trop complexes et inefficaces. Par exemple, un utilisateur mobile authentifié de Google+ qui ne veut pas d'annonces personnalisées doit aujourd'hui réaliser six actions différentes pour désactiver cette fonctionnalité. »

QUAND, COMMENT ET POURQUOI GOOGLE COLLECTE-T-IL DES DONNÉES ?

Face à ces constats, le G29 demande à Google de fournir des informations complètes sur ses traitements en détaillant pour chacun d'entre-eux les finalités exactes et les données collectées, y compris les données provenant d'autres services. « Cette information doit spécifier les finalités et les catégories de données traitées de manière claire et précise. Le traitement en soi doit être réalisé dans le strict respect des règles de proportionnalité et de minimisation de données, lesquelles règles doivent être reflétées dans l'information fournie. Concernant des don-

nées particulièrement sensibles comme la localisation géographique, les données bancaires et afférentes aux cartes de crédit, les identifiants uniques de terminaux et la téléphonie, il faut que soit, selon le G29 « clairement et simplement expliqué aux utilisateurs quand, pourquoi et comment ses données sont collectées et comment ils peuvent s'opposer à la collecte, au stockage ou la combinaison de ces données ». Il faut aussi avoir la possibilité d'ouvrir un compte Google sans fournir son vrai nom. Last but not least : l'utilisateur doit être informé de données biométriques pouvant être traitées et recyclées et connaître les conditions de la collecte et du stockage des gabarits faciaux.

POUR TOUJOURS...

En dépit des questions précises et réitérées par le G29, Google n'a pas été « en mesure » de fournir une durée maximale ou habituelle de conservation des données personnelles traitées : « Cette absence de réponse remet en cause l'efficacité des mécanismes d'opt-out et des actions de suppression sollicitées par l'utilisateur ».

GOOGLE PERSISTE ET SIGNE

Sur la base des conclusions de celle-ci, rendues publiques le 26 octobre 2012, le G29 a demandé à Google de se mettre en conformité, dans un délai de quatre mois. À l'issue de ce délai, Google n'a adopté aucune mesure concrète, si ce n'est en janvier une lettre de la société stipulant qu'elle agissait en conformité avec la législation européenne en vigueur. Des représentants de Google ont été reçus le 19 mars 2013, à leur demande, par un groupe de travail piloté par la CNIL, qui réunit les autorités de protection des données d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. A l'issue de cette réunion, aucun changement n'a été mis en œuvre. La phase d'analyse par le G29 étant désormais terminée, toutes les autorités du groupe de travail mis en place par le G29 ont décidé d'engager le 2 avril 2013, et chacune en ce qui la concerne, des actions répressives. De son côté, Google persiste et signe : sa nouvelle politique de confidentialité qui fusionne les règles d'utilisation et regroupe les informations de ses différents services respectent les normes européennes. Affaire à suivre, comme on dit...

Sources et infos

Les principales conclusions et recommandations de la CNIL concernant les règles de confidentialité de Google

http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/actualite/GOOGLE_PRIVACY_POLICY-RECOMMENDATIONS-FINAL-FR.pdf

L'action du G29

<http://www.cnil.fr/linstitution/actualite/article/article/regles-de-confidentialite-de-google-le-g29-sengage-dans-une-action-repressive-et-coordonne/>

Le site du contrôleur européen de la protection des données : <http://www.edps.europa.eu/EDPSWEB/edps/EDPS?lang=fr>

Opt-out

L'opt-out, vous pouvez, comme la loi vie privée l'exige, vous opposer à tout traitement de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct. L'opt-out est donc l'inverse de l'opt-in. Dans ce cas, vous recevez d'abord un message non sollicité mais avec la possibilité de vous désinscrire, de manière à ne plus recevoir ces messages à l'avenir. Ce système n'est autorisé qu'à condition que l'expéditeur ait obtenu votre adresse (e mail) directement auprès de vous lorsque vous avez acheté un produit ou un service chez lui, qu'il n'utilise votre adresse (e-mail) que pour des produits ou services similaires à ceux qu'il fournit lui-même et qu'au moment où il a obtenu votre adresse (e-mail), il vous ait offert la possibilité de vous y opposer gratuitement et facilement. En outre, le secteur du marketing direct a également créé les listes Robinson.

Source : Commission de la protection de la vie privée – www.privacycommission.be

QUI NON PROGREDITUR, REGREDITUR.

Entretien avec **Philippe ALLARD**
Propos recueillis par **Florence DARVILLE**

FD : *Quel est votre parcours professionnel ?*

PA : Alors là ! Vous avez combien d'heures devant vous ? J'ai eu un parcours extrêmement chahuté ! Je dirais même qu'il ne se stabilise toujours pas aujourd'hui alors que je suis quasiment en fin de carrière.

Par le passé, je ne restais pas plus de 4 ans et demi au même endroit. A la base, j'ai une formation d'assistant social.

J'ai commencé ma carrière à l'Institut d'Architecture « La Cambre » où j'étais chargé de mettre sur pied un service social au service des étudiants et comme j'avais fait l'option communautaire, je mettais sur pieds des concerts, des activités culturelles, le ciné club qui était une activité que je pratiquais déjà en secondaire et pendant mes études supérieures.

Ce qui m'a fait entrer à la Confédération Parascolaire, une organisation de jeunesse laïque. J'y coordonnais différentes activités et je m'occupais de l'audio-visuel.

On y a créé les Rencontres du Cinéma d'Animation qui deviendront, bien plus tard, « Anima ».

De là je suis devenu secrétaire général à la Confédération des Organisations de Jeunesse indépendantes et pluralistes.

C'était dans une certaine mesure un travail de représentation auprès du Conseil de la Jeunesse. On faisait des actions, on manifestait, on prenait des positions, ... J'ai toujours eu des activités parallèles à mon travail principal.

J'ai été longtemps journaliste au titre d'indépendant complémentaire. J'étais spécialisé dans le cinéma d'animation tchèque; quitte à se spécialiser, autant que se soit un domaine assez ciblé et confidentiel !! (Rires).

J'écrivais des articles dans Le Drapeau Rouge, Le Ligueur et dans des magazines spécialisés dans le cinéma d'animation.

Je suis ensuite passé journaliste à temps plein au groupe Sud Presse, où l'on travaillait sur des thèmes sociaux au sens large.

Toutes les semaines, on sortait une page entière qui était publiée dans l'ensemble des journaux du groupe.

En 1993, je suis rentré au cabinet de Charles Picqué pour m'occuper d'abord des organisations de jeunesse et ensuite des organisations de jeunesse et d'Education permanente.

J'ai quitté le cabinet pour suivre le projet « Carte jeune » et pour en gérer la revue, mais ce projet a périclité à cause

de problèmes de subsideation. Je me suis retrouvé au PAC pour suivre différents projets dont la Fête de l'Internet que j'avais lancé. Je suis actif dans l'internet depuis 1995. Au début, je réalisais de petits sites ; Ensuite la création de sites est devenue de plus en plus complexe.

L'idée de la Fête de l'Internet était de stimuler les pratiques et d'aider les gens à faire le premier pas pour découvrir cet univers. En plus de tout cela, j'ai donné des cours du soir à de futurs bibliothécaires et j'ai travaillé à la commune d'Ixelles sur son projet de site web.

J'ai donné des formations et fait de la consultance par exemple pour Technofutur¹ à Charleroi où j'ai donné des formations sur la conception de blog et sur l'e-écriture.

J'ai travaillé sur la mise en place des espaces publics numériques : la réflexion, l'appel à projet et ensuite l'accompagnement.

En 2007, on m'a demandé de réfléchir à un site web pour la Ville de Bruxelles. Après une période préparatoire, j'ai mis le site en place. Une fois celui-ci installé, il a fallu s'occuper de sa gestion. Comme l'administration n'est pas outillée pour le gérer en interne, on l'a externalisé chez GIAL².

Actuellement, je suis à l'affût de ce qui se passe sur le web et les réseaux sociaux afin de réfléchir à ce qui peut être mis en place pour améliorer

les fonctionnalités du site au service du citoyen. Voilà ça fait beaucoup de choses.

Je crois que la formation d'assistant social permet de rencontrer beaucoup de gens et d'appréhender une série de choses sans trop de problèmes. On dit toujours que l'on est expert en rien mais qu'on est touché à tout.

FD : Vous nous avez parlé des Espaces publics numériques, vous pouvez nous en dire plus ? Quelles sont les spécificités du formateur d'EPN ?

PA : A l'époque, on ne parlait pas d'EPN en Wallonie. Pierre Lelong et moi-même avons étudié ce qui se faisait dans ce domaine principalement en France. Nous avons publié un livre blanc autour des EPN, des lieux où tout un chacun peut avoir un accès relativement libre à internet et où il est possible d'être accompagné lors de l'apprentissage du web.

Un certain nombre de formations y sont données et on peut également y développer des projets tels que la réalisation d'une vidéo par un groupe de jeunes.

Je pense que le premier EPN a été créé à Huy parallèlement à la bibliothèque. C'était à la fois un nouvel espace d'animation et l'occasion d'amener un nouveau public sur place tout en lui permettant d'élargir ses possibilités de recherches.

Très vite d'autres communes se sont intéressées au projet et nous avons donné les premières formations à Technofutur. Nous devons surtout expliquer de quoi il s'agissait et envisager l'ensemble des problématiques avec celui qui voulait se lancer dans le projet.

Nous n'apportons jamais de réponses toutes faites ; nous sollicitons ceux qui avaient les réponses.

Par exemple, à la question technique « qu'allons-nous utiliser comme système d'exploitation », nous invitions des promoteurs des solutions Microsoft, Apple et Linux. Pour la gestion des EPN, nous avons fait appel à l'animateur de Huy pour expliquer ce qu'il faisait et pour réfléchir avec les participants à la formule qui leur convenait au mieux.

Il y avait aussi des apports de contenus et des réflexions très pratiques : par exemple, comment organiser les tables et les ordinateurs dans l'espace : face au mur, en U, ...

L'idée c'était de booster les idées en partant des compétences déjà présentes.

Ensuite, nous avons dû définir ce qu'était un EPN. La Région Wallonne a repris la définition pour faire un appel à projet. Nous avons dû mettre un jury en place et effectuer la sélection parmi les candidatures. Je me suis ensuite occupé du soutien aux différents projets notamment en les visitant.

FD : Dans le cadre des stages d'été et de la ... Rencontre du logiciel libre, le CESEP organise un atelier ... Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un logiciel et quel est selon vous son avenir ?

PA : Je reste un peu perplexe par rapport aux logiciels libres. A priori la philosophie du logiciel libre

avec ses codes ouverts et accessibles à tous me paraît extrêmement sympathique.

Mais dans mon boulot, je suis amené à envisager des solutions pour, par exemple, le site web de la Ville de Bruxelles.

De prime abord, le logiciel libre me tente et il faut bien constater des volontés politiques pour aller dans ce sens. Mais il ne faut pas perdre de vue que les apprentissages ne sont pas simples. Même pour de simples suites bureautiques, on s'est retrouvé avec des gens qui avaient beaucoup de mal à changer d'univers de travail. Beaucoup d'entre eux ne connaissaient d'ailleurs pas complètement les programmes qu'ils utilisaient tous les jours. Il y a aussi des contraintes avec des applications « métier » qui ne peuvent tourner qu'avec tel ou tel système.

Il y a aussi la question des compétences en interne ; on ne va pas virer tout le monde et les remplacer par des militants du libre pour mettre en place un logiciel ou l'autre. Il faut aussi vérifier si le libre est la solution la plus adéquate.

Même si le site de la Ville n'est pas vieux, il a déjà été redessiné et on doit envisager un nouveau système de gestion de contenu, peut-être libre.

Mais quand je vois des Khmers libres sautiller, cela me fait toujours un peu peur ! Je crois qu'il faut envisager les choses sereinement et pas uniquement de manière idéologique. On a besoin que cela fonctionne. L'argument financier n'est pas toujours à leur avantage car même quand on ne doit pas payer de licence, l'accompagnement peut se révéler assez coûteux.

Nous n'avons donc pas de religion dans ce domaine.

Pour ce qui me concerne, je passe d'un outil à l'autre en fonction des besoins.

Actuellement, nous observons l'évolution des utilisateurs. Nous avons constaté que la consultation du site se fait de plus en plus à travers des appareils mobiles ; on va donc devoir adapter le site à ce type de support. Nous réfléchissons à l'outil qui sera le plus adapté. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de défendre telle ou telle chapelle, c'est de trouver la meilleure solution. J'ai pris l'habitude de balancer mes idées sur Internet³. Je partage mes réflexions et mes questionnements avec d'autres et j'avance ainsi.

FD : Internet est-il le nouveau forum romain, la nouvelle forme de militance ?

PA : C'est assez bizarre, je trouve que c'est à la fois quelque chose d'assez mobilisant avec un Internet permettant la diffusion de contenus qui ne trouvent pas d'autres canaux. Et, à d'autres moments, cela ressemble plus à un défouloir. C'est une possibilité d'interpeller sans effort, que ce soit via les réseaux sociaux où l'on va facilement dénoncer les choses ou que ce soit par mail. On jette des invectives sans réfléchir. Maintenant, c'est au politique de trouver la façon de répondre de manière neutre, c'est à eux de s'emparer de ces outils et de mettre des choses en place.

Il est normal que si les gens n'ont pas la possibilité de se plaindre, il y ait des débordements.

FD : Qu'est ce qui vous plaît dans la formation ?

PA : Moi ce qui m'intéresse c'est d'aller faire un exposé sur telle ou telle question. Des questions dont je n'ai pas forcément la réponse... pour chercher ensemble une solution par la mise en commun de nos savoirs.

J'aime partager sans langue de bois ce que j'ai fait, ce qui a marché et surtout ce qui n'a pas marché et puis chacun en fait ce qu'il veut !

Une chose qui me semble essentielle quand on fait de la formation mais aussi dans d'autres boulots, c'est de se garder du temps de veille et de formation.

Ce n'est pas toujours considéré comme rentable mais c'est indispensable.

Je me rends compte que, souvent, dans le travail, beaucoup d'apports proviennent de recherches faites à titre personnel. Il y a un échange entre l'occupation professionnelle et le loisir.

FD : Le mot de la fin ?

PA : J'ai tendance à penser que la remise en cause doit être permanente ! Je me demande comment on peut travailler aujourd'hui sans être à l'affût et sans

remettre en cause sa pratique. J'ai 56 ans ce qui veut dire que je vais devoir trouver des nouvelles choses, innover, pousser, et surtout réapprendre pendant les 9 années qui me séparent de la retraite !

« Qui non progreditur, regreditur »⁴.

1. Technofutur : Créé à l'initiative du Gouvernement de la Wallonie en 1998, Technofutur TIC est un « centre de compétence » labellisé, situé sur l'Aéroport de Gosselies au Nord de Charleroi.

2. GIAL : GIAL, anciennement Centre de Gestion Informatique des Administrations Locales, a été créé le 28 février 1993. Il a été mis en place par des pouvoirs publics. Il s'agissait alors de répondre aux besoins informatiques des administrations publiques communales. Le champ d'action de GIAL s'est accru pour intervenir à un niveau local, intercommunal, provincial, régional ou communautaire.

3. L'œil de Philippe Allard : www.philippe-allard.be.

4. Qui n'avance pas recule.

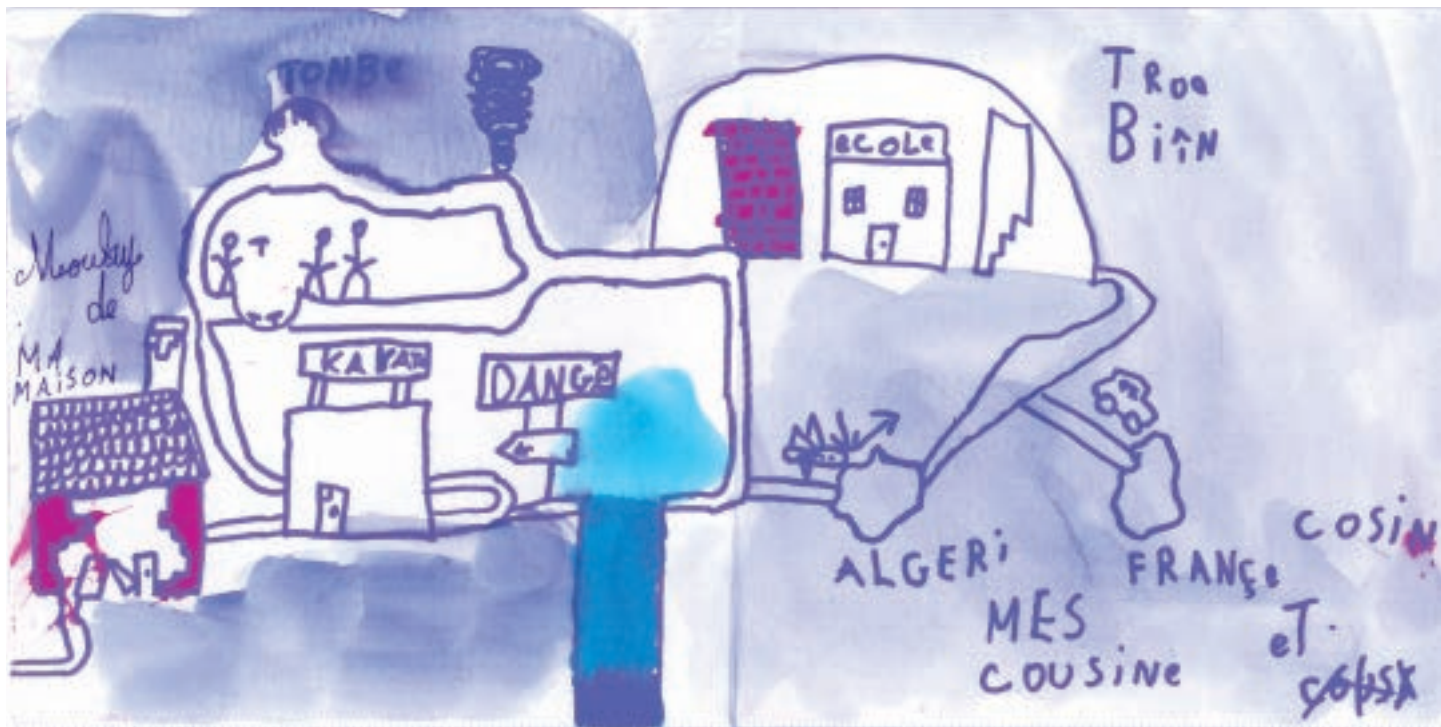


Illustration de Moulay

AILLEURS

Par Daniel ADAM - Compagnie Maritime

À Maritime, on tourne, on crée et on déménage.

Comment montrer l'invisible ? Comment expliquer les heures, les journées, les mois ou les années passées avec nos publics à préparer, répéter, discuter ce qui sera une ou des représentations théâtrales ? **Royal Boch, la dernière défaïence** est un bel exemple de spectacle qui se joue, se voit, s'échange. On pensait que c'était fini, qu'il n'y aurait plus de dates, parce que, quand même, après 24 représentations... Ben non, ça continue, et joyeusement ! La saison prochaine annonce son lot de dates qui trimplera ce spectacle d'atelier (et sa vaisselle) aux quatre coins du pays. Et c'est l'occasion de rappeler le film que Joël Spingard est occupé à réaliser sur l'aventure des ouvriers comédiens de la manufacture, et qui sera projeté lors du magnifique festival de cinéma **5/5** à La Louvière, en septembre.

Et on ne jouera pas que celui-là, la saison prochaine. **Amours mortes**, qui aborde les mariages forcés alimentera encore les discussions d'après spectacle, et même pendant puisqu'il s'agit d'une formule théâtre forum.

Il existe une autre forme aussi, le théâtre agora, que nous proposons dans notre prochaine création consacrée aux difficultés, pour les enfants, des séparations parentales violentes. Vous le savez maintenant, on ne travaille jamais seul. Il s'agit d'un partenariat avec l'Aide à la Jeunesse et spécifiquement la Commission maltraitance du Brabant wallon.

Nous venons de terminer les rencontres et interviews des acteurs de terrain. Maintenant, c'est au tour des scénaristes et dramaturges d'entamer un long et lent travail de réflexion et de construction de personnages confrontés à des situations réelles sans oublier que nous écrivons du théâtre, c'est à dire raconter des histoires. Les premières de ce spectacle (qui n'a pas encore de titre) auront lieu les 22 et 23 janvier 2014. On vous en reparlera, sûr !

Avec **Nos vies ordinaires**, qui s'inscrira dans le cadre du cinquantième anniversaire de l'immigration marocaine, nous aborderons, avec la Compagnie Barbiana, la cinquantaine de trois femmes ayant en commun qu'aucune n'est née en Belgique. Cette rencontre improbable entre une Italienne, une Marocaine et une Canadienne racontera les bonheurs, les disparitions, les envies, les regrets, la vie comme elle va, et allez savoir comment elle ira, après. Cette création est prévue pour juin 2014 (les élections seront terminées et on verra ce qu'on verra).

Et nos efforts sont concentrés également vers notre déménagement fin de saison dans un nouveau lieu (façon de parler ; il s'agit d'un bâtiment scolaire de 1904) dans la région du Centre, rue **André Renard** à Houdeng-Goegnies. Plusieurs compagnies théâtrales vont l'investir. Il s'agira d'un centre de création centré sur le quartier et sur nos partenaires internationaux. La particularité de ce nouveau projet est qu'il implique, outre la Compagnie Maritime, le Centre culturel régional du Centre, le Théâtre du Public, le Centre du

Théâtre Action, la Compagnie du Campus, la Compagnie des Mutants, un studio d'enregistrement et que son aménagement permettra l'organisation de soirées de type soirée littéraire, concert acoustique, échanges de projets etc. On vous en dit plus dès la rentrée !

Maritime, c'est aussi un site www.lacompagniemaritime.be et vous pouvez nous retrouver sur des réseaux sociaux, genre FB. Il y a également une adresse courriel : info@lacompagniemaritime.be